

Décision

Générale

colonial

Décision n° 934 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 juillet 1967

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro

31 juillet 1962

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour à destination de Calais (Pas-de-Calais) est accordé à M. Betremieux Marcel, ex-ingénieur contractuel des Travaux Publics (catégorie B, 8° échelon). M. Betremieux, classé au groupe II, voyagera accompagnée de son épouse et de ses deux enfants âgés de 8 et 6 ans, et quittera Djibouti par voie maritime à partir du 1er juillet 1962. Il aura droit au remboursement dans les conditions habituelles, aux frais de transport par voie ferrée de Marseille à Calais (via Paris). La dépense est imputable sur le Budget du Territoire de la Côte Française des Somalis.